

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 24 octobre 2018

## Réunion du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris

Le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris s'est réuni aujourd'hui, sous la présidence de Patrick Braouezec, président de Plaine-Commune. Conformément à la méthode annoncée et aux engagements pris par Thierry Dallard, président du directoire de la Société du Grand Paris, cette réunion du conseil avait pour objet de faire un point détaillé sur l'avancement du projet et de proposer aux élus et aux représentants de l'Etat des outils de suivi périodiques. Les élus ont remercié les équipes de la Société du Grand Paris de leur apporter des informations qui répondent à leurs attentes.

*« Le conseil de surveillance accueille de manière très positive ce point d'étape qui lui a été proposé par le président du directoire de la Société du Grand Paris. L'outil de reporting proposé améliore très nettement la visibilité sur l'avancement du projet et l'évolution des coûts et constitue une contribution essentielle à la qualité du dialogue et aux échanges entre les membres du conseil de surveillance. ».*

**Patrick Braouezec, président du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris**

Le conseil de surveillance a également abordé le sujet de l'interopérabilité entre les lignes 15 Sud et 15 Est du Grand Paris Express à Champigny. Il a pris note de la poursuite par la Société du Grand Paris de la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, en présence d'Île-de-France Mobilités. Il s'agira d'analyser d'ici le printemps prochain l'ensemble des impacts de l'interopérabilité sur les calendriers et les modalités de réalisation des lignes 15 Sud et 15 Est.

### **Une délégation du Val-de-Marne reçue à la Société du Grand Paris**

Avant le début du conseil, Thierry Dallard avait reçu une délégation du Val-de-Marne composée du président du conseil départemental, des maires de Champigny-sur-Marne et de Fontenay-sous-Bois et de représentants des riverains du chantier. Face aux inquiétudes exprimées, la Société du Grand Paris a fait le point sur les éléments techniques et les différents scénarios d'exploitation avec l'interopérabilité. Dans le cadre de cette réunion d'échanges, **Thierry Dallard** a souligné que *« l'interopérabilité résulte de décisions prises à l'été 2012 qui se sont imposées à la Société du Grand Paris. En 2018, alors que je prends mes fonctions et qu'il est encore temps d'étudier toutes les alternatives techniques, je souhaite à la fois partager mes interrogations sur les conséquences de ce choix, en discuter avec tous les acteurs concernés et aboutir à une décision collective dans le plus large consensus possible. »* Le président du directoire de la Société du Grand Paris a accueilli favorablement les demandes de la délégation d'organiser des réunions publiques et de poursuivre les travaux dans un groupe de travail.

### **À propos de la Société du Grand Paris**

La Société du Grand Paris est l'établissement public créé par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et l'acquisition des matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14 au sud et au nord entre Mairie de Saint-Ouen et Saint Denis Pleyel, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.